

MOTION

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

Vu que le canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,

vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 édité par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,

vu la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017,

vu la motion M 11-2017 « Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates » actuellement en étude auprès du Conseil administratif,

vu la délibération D 110-2017 pour un crédit d'engagement de 198'000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des 2 roues, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 23 janvier 2018

vu que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école,

vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire,

vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 18 oui, 1 non et 1 abstention

- 1) De demander au Conseil administratif de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.
- 2) D'autoriser le Conseil administratif à solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, Maurice Gardiol

Le Parti Démocrate-chrétien : Laurent Farinelli

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants.

La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignants. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents.

Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écoliers. Il n'est pas rare, et Plan-les-Ouates en est un exemple, que des patrouilleuses scolaires soient mises en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé.

En 2017, le Conseil municipal a voté une motion renvoyée au Conseil administratif pour l'installation de parkings à trottinettes aux abords des établissements scolaires. Ceci est une bonne chose pour que les enfants utilisant ce mode de transport puissent les garer en toute sécurité. Toutefois, dans l'optique d'avoir une vision globale de la mobilité infantile sur le chemin de l'école, il serait nécessaire de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.

Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche menée avec les enseignants, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écoliers sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faites avec les enfants... et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école. La motion M11 – 2017 pourrait être l'une des composantes d'un plan de mobilité scolaire.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignants, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégrées d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que 50% des accidents piétons des enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA)
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont recherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.

4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, trottinette ou rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un plan de mobilité scolaire vise également à échanger sur cette thématique avec les enfants et à partager avec les parents, enseignants et élèves sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?

Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignants et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : elle est faite à l'ensemble des acteurs de l'école par diverses actions.
5. Suivi

Où en sont les plans de mobilité scolaire en Suisse ?

Les PMS sont assez répandus dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. En Suisse, c'est principalement dans la partie alémanique qu'ils sont le plus répandus. Néanmoins, nous trouvons des plans de mobilité scolaire qui ont également été réalisés en Suisse romande (par exemple Sion ou Montreux). Dans notre canton, la ville de Genève s'est dotée de plusieurs PMS. Meyrin a également mis en place des plans de mobilité scolaire pour deux de leurs établissements.

Le parlement cantonal a reconnu l'importance de développer cet outil en votant à l'unanimité une motion en 2017 demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Il est clairement demandé au canton d'appuyer les communes qui développeront ce type de plan.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif tous les acteurs des écoles des bienfaits d'une mobilité active, tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.